

DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation PRR

Prévention du Risque Routier - Sensibilisation à la sécurité routière en entreprise



(Ref : MOD_2023039)

ORGANISATION

Durée du module :

7 heures sur 1 jour

Nombre de stagiaires :

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant :

Formateur en prévention des risques

Lieu :

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif :

180,00 € / personne

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



STATISTIQUES 2022

Nombre de sessions : 3
Nombre de stagiaires formés : 26
Taux de réussite : 100 %

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Public visé :

Cette formation s'adresse à toutes personnes amenées à utiliser un véhicule dans le cadre d'une mission professionnelle et/ou de trajets domicile-trajet.

Prérequis :

Néant

Objectifs :

Cette formation, qui s'adresse aux professionnels, vise à prévenir le risque routier en se focalisant sur les risques propres à l'utilisation d'un véhicule et les dangers de la route.

- Sensibiliser les participants à leur comportement routier durant les missions, le trajet domicile-entreprise et les déplacements privés
- Amener les stagiaires à prendre conscience des situations à risques sur la route et des possibilités de réduction de ces risques
- Amener les stagiaires à modifier leur comportement au volant en améliorant leur connaissance des règles et des techniques de conduite

Réglementation : Articles L4121-1 à L4121-4 du code du travail.



DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation PRR

Prévention du Risque Routier - Sensibilisation à la sécurité routière en entreprise



(Ref : MOD_2023039)

PROGRAMME

Généralités sur le risque routier

- Les statistiques nationales et professionnelles de l'insécurité routière
- Les accidents de mission, de trajet et de droit commun
- Les facteurs, les causes et les circonstances des accidents de la route
- Les conséquences des accidents de la route : sociales, financières, juridiques, commerciales
- Les acteurs de la sécurité routière, internes et externes à l'entreprise

Le véhicule

- Le choix du véhicule : adéquation avec la mission à effectuer
- L'aménagement
- Le matériel de sécurité obligatoire et conseillé
- L'entretien et les vérifications
- Le chargement : réglementation, influence sur la conduite, règles de chargement

L'environnement

- L'infrastructure routière
- La signalisation horizontale, verticale et temporaire

Le conducteur

- Les documents du conducteur
- L'état physique du conducteur
- L'installation du conducteur et des passagers : position de conduite, ceinture de sécurité

La conduite - le code de la route

- Les règles de circulation
- La conduite en ville, sur route et sur autoroute
- Le respect des autres usagers
- La conduite de nuit, par intempéries, avec une remorque
- Vitesse, téléphone portable au volant, manœuvres et stationnement en situation de travail

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, brainstorming, alternance d'acquisitions théoriques et pratiques, échanges de groupe, etc...

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

Matériel pédagogique :

Lunettes simulation alcool, cônes de signalisation, etc...

Modalités d'évaluation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation PRR

Périodicité :

Nouvelle formation PRR préconisée tous les 24 mois (7h00)

Documentation stagiaire :

Aucune documentation